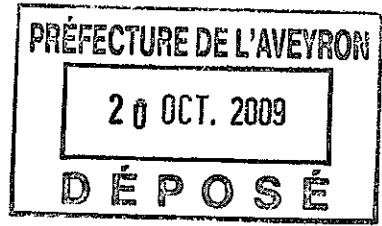


SESAER

☑ ZA de Roumagnac - BP 50 007
81 601 GAILLAC
☎ 05.63.57.19.09 ☎ 05.63.57.12.92
sud@sesaer.fr

Aménagement

Urbanisme



**DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON**

COMMUNE DE SAUVETERRE DE ROUERQUE

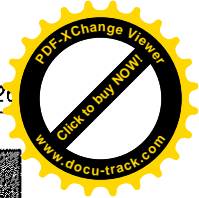
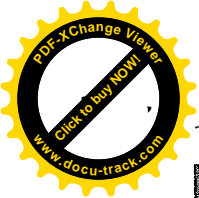
**PLAN LOCAL D'URBANISME
REVISION N°1**

*PLU approuvé par délibération
du Conseil Municipal en date
du 19 septembre 2009*

Le Maire



**4.2. NOTICE DES ORIENTATIONS
D'AMENAGEMENT**



NOTICE EXPLICATIVE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Les zones d'ouverture à l'urbanisation, appelées AU1, sont le lieu privilégié du développement par des opérations d'ensemble. Les zones prévues ne nécessitent pas d'autres équipements publics que ceux existants.

Les orientations d'aménagement sont définies sur les zones ouvertes immédiatement à l'urbanisation (AU1) ainsi que les zones U:

- Les zones AU1 des extensions du bourg de Sauveterre
- Les zones AU1 des extensions du bourg de Jouels
- La zone UT
- La zone UX

Les orientations figurant en pièce 4.1 sont localisées à titre indicatif et s'appliquent en terme de compatibilité.

Le développement des zones U et AU1 du bourg de Sauveterre

Orientations sur le secteur des Esparros

- Une liaison viaire à mettre en place sur le secteur des Esparros pour desservir les parcelles de manière adaptée et de connecter le secteur à la voie projetées. Cette liaison devra arriver en limite de la zone AU2 afin d'assurer à terme une liaison au niveau du cimetière.
- Les accès à regrouper sur la zone UX permettront de limiter le nombre de sortie sur la RD.

Réseaux sur le secteur des Esparros

- Le réseau AEP de la zone UX est en diamètre 150 mm passe le long des parcelles à proximité de la voie. Pour desservir la zone AU1c des Esparros, un renforcement d'environ 50 mètres est à réaliser.
- Le secteur sera à terme desservi par le réseau d'assainissement collectif.
- En matière de voirie et d'accès : la commune devra créer une voie dans la parcelle 979 et aménager le carrefour au niveau de la route départementale.

Orientations sur le secteur sud du cimetière

Sur le secteur AU1c situé au sud du cimetière, la liaison devra arriver en limite de la zone AU2

Réseaux sur le secteur sud du cimetière

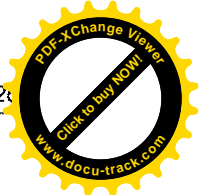
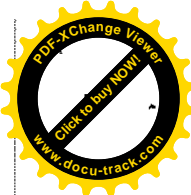
- Le réseau AEP est en diamètre 60 mm passe le long de la RD. Pour desservir la zone AU1c des Esparros, un renforcement d'environ 200 mètres est à réaliser.
- Le secteur sera à terme desservi par le réseau d'assainissement collectif.
- En matière de voirie et d'accès : l'accès sur la route départementale devra être aménagé.

Orientations sur le secteur ouest de la bastide

Sur le secteur AU1c situé à l'ouest de la bastide, la liaison qui suit la topographie du site devra aboutir en limite de la zone AU2 et se prolongera par la suite jusqu'à l'emplacement réservé 1.

Réseaux sur le secteur ouest de la bastide

- Le réseau AEP est en diamètre 60 mm passe le long de la RD au nord et en 75 mm au sud. Pour desservir la zone AU1c, une extension au sud d'environ 40 mètres est à réaliser.
- Le secteur sera à terme desservi par le réseau d'assainissement collectif.
- En matière de voirie et d'accès : l'accès sur la route départementale devra être aménagé.



Orientations sur le secteur de l'oratoire

Sur le secteur AU1b la liaison fera la jonction entre le lotissement de l'oratoire qui se termine actuellement en impasse pour rejoindre la voie communale.

Réseaux sur le secteur sud du cimetière

- Le réseau AEP est en diamètre 75 mm passe dans la voie du lotissement au sud. Pour assurer un maillage du réseau, une extension au nord d'environ 50 mètres est à réaliser.
- Le secteur sera à terme desservi par le réseau d'assainissement collectif.
- En matière de voirie et d'accès : l'accès sur la voie communale devra être aménagé.

Orientations sur la zone UT de la Gazonne

Les abords du ruisseau seront protégés: Le ruisseau ne devra pas être canalisé, les berges ne devront pas subir de terrassement. La végétation spontanée en place ne devra pas subir d'altération dans une bande de 10 mètres de part et d'autre de l'axe du ruisseau.

Le développement des zones AU1 de Jouels

Orientations sur le secteur sud

- Une liaison viaire à mettre en place sur le secteur sud pour desservir les lots et la zone AU2.

Réseaux sur le secteur sud

- Le réseau AEP de la zone AU1d est en diamètre 100 mm passe le long des parcelles à proximité de la voie.
- Le secteur sera à terme desservi par le réseau d'assainissement collectif. Sur le secteur AU1e, les lots devront se raccorder au réseau d'assainissement par l'intermédiaire d'une canalisation qui sera implantée en fond des lots
- En matière de voirie et d'accès : la commune devra créer une voie dans la parcelle et aménager le carrefour au niveau de la route départementale en face de l'entrée du lotissement en place.

Orientations sur le secteur nord

- Une liaison viaire à mettre en place sur le secteur nord pour desservir les lots et la zone AU2.

Réseaux sur le secteur nord

- Le réseau AEP de la zone AU1e est en diamètre 100 mm passe le long de la RD. Une extension d'environ 40 mètres devra être réalisée.
- Le secteur sera assaini par un dispositif de traitement autonome.
- En matière de voirie et d'accès : la commune devra recalibrer la voie (emplacement réservé 9).

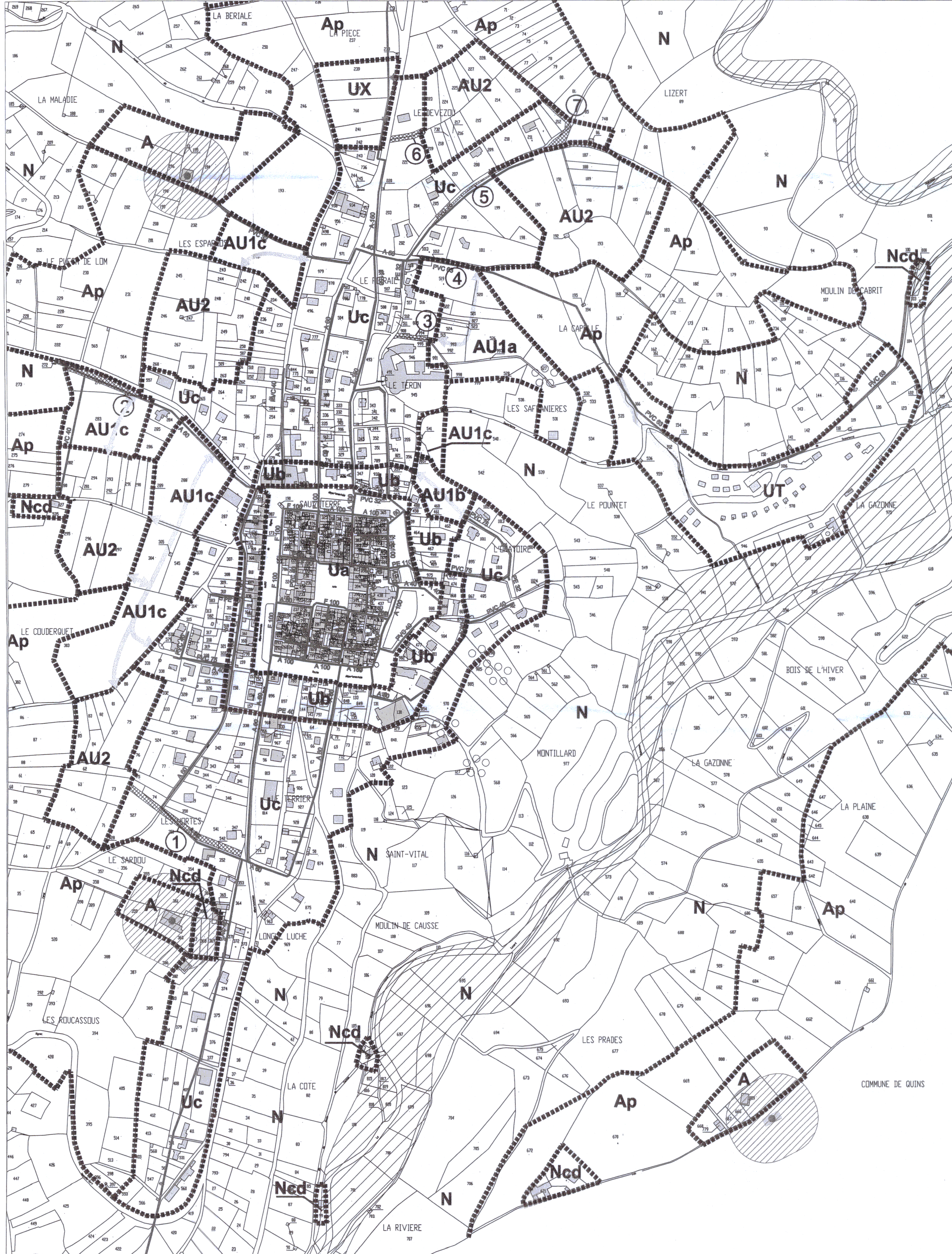
Les extensions de réseaux pourront faire l'objet d'une Participation pour Voirie et Réseaux afin de limiter les investissements publics.

Légende

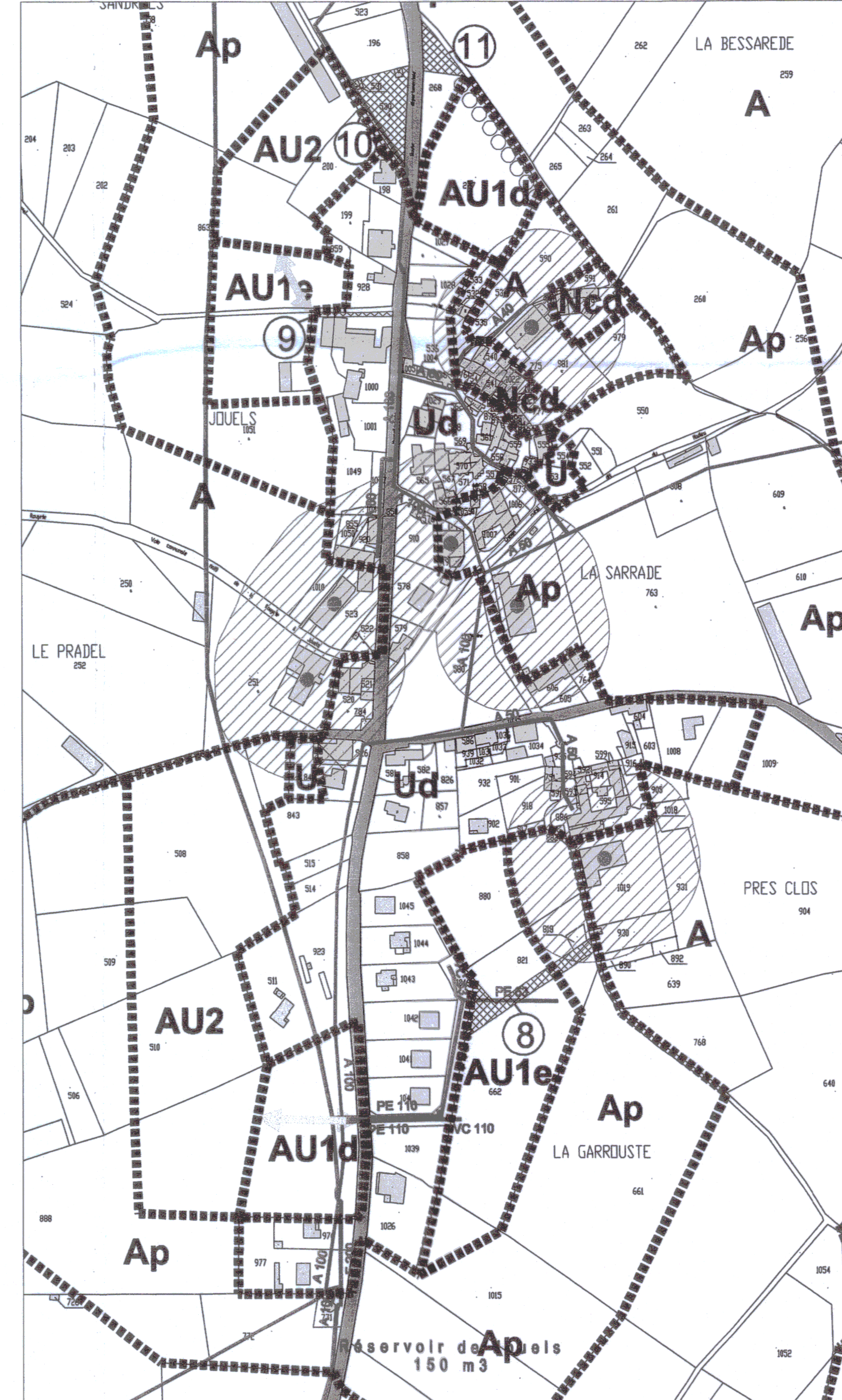
Les orientations d'aménagement sont localisées à titre indicatif et s'appliquent en terme de compatibilité

- Emplacements réservés
- Voies de desserte à créer
- Accès à regrouper
- Eleveage
- Elément de paysage à protéger (Article L 123-1 7e du code de l'Urbanisme)
- Limite des zones
- Numéro d'opération
- Abords du ruisseau à protéger
- Réseau AEP et diamètre des canalisations

Sauveterre



Jouels



Département de l'Aveyron

Commune de SAUVETERRE DE ROUERQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION N°1

PREFECTURE DE L'AVEYRON
20 OCT. 2009
DÉPOSÉ

4.1. PLAN DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Echelle : 1/2500e

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2009

Le Maire *M. ANDRIEU*

Bureau d'études - Assainissement - Environnement
Valorisation Agricole - Aménagement - Urbanisme

opqibi
N° 03 68 41733
CERTIFIÉ